

VISUALISATION DE LA PROCÉDURE D'OBTENTION DU PERMIS APA AU BÉNIN

République du Bénin

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET
DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DES EAUX,
FORETS ET CHASSE

DIRECTION GENERALE DE L'INSTITUT
NATIONAL DES RECHERCHES AGRICOLES DU
BENIN



Utilisateur visite le ABSCH, télécharge et remplit le
Formulaire standard de demande de permis d'accès et l'envoie à IANC

ANC étudie la demande et demande des compléments en cas de besoin

Si la demande est complète, **l'ANC constate**

Si la demande vise une Espèce de l'annexe 1
du Traité International sur les Ressources
Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture
(TIRPAA) **pour des fins du TIRPAA**

Procédure **TIRPAA**

ANC informe l'utilisateur
que la demande est couverte par le
système TIRPAA à travers le SML (Accord
Type de Transfert du Matériel, ATTm)
et transmet la demande à
l'Autorité Compétente du
TIRPAA

Si la demande vise **Toute autre**
espèce et/ou utilisation selon
le Protocole de Nagoya sur APA

Procédure **APA**

ANC demande l'utilisateur de s'informer sur
le ABSCH concernant

1. Le besoin de remplir le formulaire de contrat type incluant le (a) CPCC et (b) une première ébauche des **CCCA** en un seul document (commercial ou non-commercial selon le cas)
2. Le besoin et processus d'obtention des **permis sectoriels** préalables selon le type de recherche et selon la ressource en question (p.ex. permis de recherche pour l'accès dans une AP)
3. **Autres documents à obtenir** (p.ex. Mémoire d'Entente en cas d'accès à travers une communauté locale ou un privé, etc.)

